



Le 4 février 2025, à Paris

Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, l'UNML, AKTO, Prism'emploi, le FASTT et le FPETT renouvellent leur partenariat pour l'emploi et la qualification des jeunes

Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), Prism'emploi, AKTO, le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) et le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) ont signé un nouvel accord pour l'emploi et la qualification des jeunes. Cet accord prolonge et consolide le partenariat démarré en 2014 et renouvelé en 2018 et 2021 en faveur de la démarche Mission Jeunes.

La démarche Mission Jeunes vise à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail grâce à la coopération et la coordination entre les acteurs du champ de l'emploi et de l'insertion. Elle propose aux jeunes des missions d'intérim, complétées par des actions d'accompagnement, afin de favoriser et consolider leur insertion professionnelle, en mobilisant les agences d'emploi aux côtés des conseillers des missions locales.

Une dynamique partenariale au service d'un accompagnement sur-mesure des jeunes

L'ancrage local de Mission Jeunes et la mobilisation articulée des partenaires permet d'actionner les bons leviers, au bon moment, pour répondre aux attentes des jeunes et aux besoins de recrutement des entreprises locales.

Cette coordination des acteurs est guidée par trois principes :

1. **Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes** qui en sont éloignés et leur donner l'opportunité d'une première expérience professionnelle en favorisant l'accès à des missions d'intérim ;
2. **Rapprocher les jeunes et les entreprises**, faire connaître les métiers, les opportunités d'un territoire et apporter une réponse qualifiée aux besoins des entreprises tout en leur offrant l'opportunité de recruter autrement en diversifiant les profils ;
3. **Proposer des solutions pour accompagner une insertion durable dans l'emploi** dans le cadre d'un accompagnement sur-mesure des jeunes, intégrant la levée des freins à l'emploi (logement, mobilité ...).

La démarche Mission Jeunes inscrit son action dans les objectifs de la loi pour le plein emploi et plus généralement dans l'objectif du Gouvernement de lutter contre le chômage des jeunes. Le renouvellement de l'accord-cadre s'inscrit pour une durée de 3 ans.

Depuis son lancement, la démarche a été déployée dans toutes les régions métropolitaines et les DROM, au travers de conventions régionales et de conventions bilatérales signées entre les missions locales et les agences d'emploi de leur territoire.

Cette mobilisation a déjà permis, en plus de 10 ans, de déléguer en missions d'intérim 125 295 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, pour un total de 359 000 missions d'intérim réalisées.

« Le renouvellement de cet accord-cadre vient renforcer une dynamique engagée depuis 10 ans. Mission Jeunes met en place des solutions concrètes pour accompagner les jeunes en quête d'opportunités, en créant des passerelles entre les politiques publiques et l'engagement des acteurs du secteur privé. Cet engagement renouvelé en faveur des jeunes constitue un levier essentiel pour leur insertion professionnelle », déclare Fabrice Masi, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle par intérim.

« Le renouvellement de cet accord-cadre vient confirmer notre conviction : ce dispositif est un véritable tremplin vers l'emploi et la qualification. Il permet aux jeunes de découvrir des métiers, d'amorcer une dynamique professionnelle et d'acquérir une première expérience. Aujourd'hui, 100 % des Missions Locales sont en mesure d'orienter efficacement les jeunes vers les agences référentes, lorsque cela correspond à leur projet. C'est une réussite et une fierté que nous partageons, et nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration », déclare Stéphane Valli, Président de l'Union Nationale des Missions Locales.

« Nous sommes ravis du renouvellement de cet accord-cadre. A travers ces partenariats, l'intérim poursuit son rôle de fabrique des compétences en permettant aux jeunes de découvrir des métiers et de renforcer leur employabilité. Ces conventions jouent un rôle central dans l'accompagnement des jeunes vers le marché de l'emploi », déclare Gilles Lafon, Président de Prism'emploi.

Contacts presse :

Ministère du Travail, de la Santé, Solidarités et des Familles - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - presse-dgefp@emploi.gouv.fr - 06 64 98 25 35

UNML - Edith Le Gourrier - elegourrier@unml.info - 06 35 82 20 46

Prism'emploi - Victor Morelle - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 89 59 55

AKTO - Pierre-Yves Gallety - pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

FASTT - Josephine Delvolve - josephine.delvolve@fastt.org - 06 47 26 83 16

FPETT- Justine Icard - justine.icard@fpett.fr - 07 89 08 02 59

À propos du Ministère du travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités prépare et met en œuvre la politique du gouvernement notamment dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du dialogue social et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

À propos de l'Union nationale des Missions Locales

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901, assure les fonctions de représentation et d'animation du réseau au plan national et de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales et des organismes d'insertion.

Les 440 Missions Locales, réparties sur l'ensemble du territoire avec 6 800 points d'accueil, représentent l'unique service public de proximité dédié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elles ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. En 2023, elles ont accueilli et accompagné plus d'1,1 million de jeunes vers l'autonomie et l'emploi. *Pour en savoir plus* : <https://www.unml.info/> et sur [Linkedin](#), [X](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [Youtube](#)

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et en outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

À propos du FASTT

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire est un organisme paritaire, association loi 1901, financé par toutes les entreprises de travail temporaire (plus de 2000 entreprises cotisantes permettant au FASTT d'être doté d'un budget de près de 33 millions d'euros). Depuis 1992, le FASTT met en place des solutions et services pour faciliter la vie et l'emploi des salariés intérimaires. Pour accompagner les parcours d'emploi et de vie des 2,6 millions de salariés qui réalisent au moins une mission d'intérim au cours de l'année, le FASTT et ses partenaires apportent un ensemble de réponses à leurs problématiques (accès aux missions, santé & sécurité, logement, crédit & budget, service social). Le FASTT est géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA). [Tout savoir sur le FASTT](#).

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

